

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3495

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Requalification de la rue du Buisson - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3495**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Requalification de la rue du Buisson - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'aménagement de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du Conseil du 12 juillet 2004, puis réinscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Ce projet a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme de 40 000 € par délibération n° 2006-3444 du Conseil du 12 juin 2006 afin de prendre en charge les études (levés de plans et sondages des sols).

La rue du Buisson est une voie présentant de nombreux projets de lotissements et d'habitations. Elle présente des discontinuités de cheminement ainsi que des rétrécissements de chaussée. Elle reçoit les eaux de ruissellement des terrains agricoles situés en contre-haut, qui provoquent régulièrement des inondations et dégâts chez les riverains.

Le projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières. Les négociations avec certains propriétaires n'ayant pu aboutir, il a été nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation publique. La Communauté urbaine de Lyon doit donc, sur le fondement de l'article L 11-1 du code de l'expropriation, solliciter auprès de monsieur le Préfet une déclaration d'utilité publique. Cette procédure a été actée par le Bureau du 14 septembre 2009. L'ordonnance d'expropriation a été prononcée le 4 mai 2012.

Il a été convenu entre les services du foncier et de la voirie de ne pas engager systématiquement des procédures d'expropriation mais d'engager des négociations amiables. De nombreux riverains ont accepté les négociations et signé les compromis. Mais la procédure d'expropriation devra être menée à son terme pour au moins une parcelle (parcelle impactée par le bassin). Le démarrage des travaux est soumis à l'aboutissement de cette procédure.

Le projet prévoit de :

- sécuriser les piétons avec la création d'un cheminement piétonnier continu sur tout le linéaire du projet, soit 930 mètres linéaires,
- requalifier la rue du Buisson sur la totalité de son emprise afin d'avoir une chaussée de largeur constante et de diriger les eaux vers les ouvrages prévus à cet effet. Compte tenu de la topographie des lieux, des murs de soutènement seront nécessaires,
- sécuriser le carrefour rue du Buisson-montée des Bruyères par la création d'un giratoire,
- créer des ouvrages (bassin de rétention, fossés) pour réduire les débits des ruissellements évacués par le réseau communautaire et décanter les rejets pour protéger les canalisations et la station d'épuration,
- créer un réseau séparatif pour les eaux pluviales sous la rue du Buisson.

Le profil en travers type de l'aménagement sera : 5,50 mètres de chaussée, trottoir variant de 1,40 à 3,20 mètres et un butte-roue de largeur variable.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 930 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés.

Les études d'avant-projet et de projet sont réalisées en interne par les services des directions de l'eau et de la voirie.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2013 : acquisitions foncières et expropriation,
- 2014-2015 : travaux.

Le besoin en autorisation de programme est de 370 000 € TTC à la charge du budget principal pour les acquisitions foncières.

Le Conseil de communauté est sollicité pour une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la phase foncière pour un montant de 370 000 € TTC.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme sera sollicitée au cours du 2^e semestre 2013 pour les besoins des travaux de voirie, d'assainissement et d'eau potable estimés globalement à 3 150 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 370 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 370 000 € en dépenses en 2013 sur l'opération n° OP09O1345.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 410 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.